



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le 26 octobre 2022



ID : 014-211401815-20221017-DELIB20221001-DE

Exécutoire le 26 octobre 2022

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 23 Votants : 24	Séance du 17 octobre 2022
Date de la convocation : 7 octobre 2022	
Delib20221001	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET, M. Florent ANDRÉ.

Pouvoir :

Mme Ymen FARHAT à M. Mustapha MZARI-ROSSI.

Absent excusé :

M. Francis MÉNARD.

Secrétaire :

Mme Aurélie BARRÉ-RIBET, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le 26 octobre 2022

Berger
Levrault

ID : 014-211401815-20221017-DELIB20221001-DE

Exécutoire le 26 octobre 2022

Delib20221001

**OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du
19 septembre 2022**

Le conseil municipal,

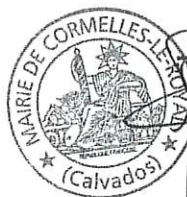
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 septembre 2022, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 19 octobre 2022

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 20 Votants : 24	Séance du 19 septembre 2022
Date de la convocation : 13 septembre 2022	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

Mme Sophie OBLIN-POMMIER à Mme Rachel LOPEZ
M. Mustapha MZARI-ROSSI à M. Pierre JUNQUA
Mme Claude FRÉMIN à M. Jean-Marie GUILLEMIN
Mme Anne-Marie ARANDA à Mme Pascale BOURSIN.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Mme Aude LE CAM, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Delib20220901

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 juin 2022

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 juin 2022, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Compte rendu de la commission des affaires scolaires du 22 juin et du 5 septembre 2022

Madame FARHAT, rapporteur de la commission, donne lecture des comptes rendus qui font état des points suivants :

Commission du 22 juin 2022

Aménagement de la cour d'école des Verts Prés

Un projet de réaménagement de la cour de l'école maternelle des Verts Prés est prévu pour l'année prochaine. Dans ce cadre et en concertation avec l'équipe enseignante, les services municipaux proposent un plan d'aménagement visant à supprimer les jeux vétustes et à redéfinir les espaces.

Aussi, les jeux seront recentrés autour d'une structure unique, plus grande et multi-activités. Il est prévu de limiter les espaces susceptibles de devenir trop boueux l'hiver, et d'implanter un espace ludique avec des jardinières. Plusieurs petits bacs à sable viendront remplacer le grand. Une surface de jeux de ballons sera aménagée. L'espace de jeu avec marquage au sol pour les draisennes sera conservé.

La commission des affaires scolaires identifie deux structures de jeux susceptibles de couvrir l'ensemble des activités recherchées pour l'école maternelle, comportant une ou deux tourelles, un ou deux toboggans, un pont, un petit mur de grimpe et un escalier sécurisé.

En ce qui concerne les jardinières, il est proposé d'opter pour deux jardinières pédagogiques rectangles à hauteur d'enfants et d'une table de rempotage.

Pour les bacs à sable, il est convenu d'opter pour un modèle avec une fermeture bien hermétique. Deux types de bacs coexistent et il est possible d'envisager, soit l'implantation d'un bac en longueur, dans lequel l'enfant peut entrer pour jouer, soit de plusieurs petits bacs autonomes, autour desquels les enfants se rassemblent et manipulent le sable. Il est proposé d'interroger l'équipe pédagogique pour choisir le bac le plus pertinent en fonction des besoins.

Commission du 5 septembre 2022

Point sur la rentrée scolaire

Effectifs

Les directrices des trois écoles communiquent les effectifs de la rentrée 2022/2023. A l'école maternelle des Verts Prés, une nouvelle classe a été ouverte. A l'école élémentaire de la Vallée et au groupe scolaire des Drakkars, le nombre de classes est identique à l'année passée.

Le nombre global d'élèves scolarisés à Cormelles le Royal est relativement stable (398 cette année contre 401 l'année dernière ; - 1 élève au groupe scolaire des Drakkars, + 1 élève à l'école de la Vallée, - 3 élèves à l'école maternelle des Verts Prés).

Effectifs scolaires			
Année 2022/2023			
	Effectifs par classe	Par niveau	
Ecole maternelle des Verts Prés			
Barbara DUVAL, directrice Décharge service mardi : Chloé LAFORGE	PS 20	PS	26
Virginie MOTTIER (6 PP + 13 MS)	PS/MS 19	MS	26
Nathalie PEPIN (13 MS + 7 GS)	MS/GS 20		
Anne-Lys CHAUVIN	GS 21	GS	28
	Total 80	Total	80
Ecole élémentaire de la Vallée			
Géraldine ROUESNEL	CP 24	CP	24
Guenolla ESNEAULT	CE1 22	CE1	22
Clémence BEAUMONT	CE2 20	CE2	20
Raphaëlle BARBOT	CM1 21	CM1	33
Aurélie CAZARD, directrice (12 CM 1 et 6 CM2) Décharge service vendredi : Pauline BOITTIN	CM1/CM2 18		
Elodie BURET	CM2 22	CM2	28
	Total 127		127
Groupe scolaire des Drakkars			
Catherine BRANELLEC	PS 21	PS	21
Marine SMANIO (12 MS et 7 GS) Fanny AIMEE	MS/GS 19	MS	19
Ariane MITRE (7 MS et 15 GS)	MS/GS 22	GS	22
Ludovic CLERGEAUD	CP 21	CP	26
Isabelle DERET-RENOUF (5 CP et 11 CE1) Fanny AIMEE	CP/CE1 16	CE1	29
Florence MIRAY (10 CE1 et 13 CE2)	CE1/CE2 23	CE2	27
Céline MOISON (8 CE1 et 14 CE2)	CE2/CM1 22	CM1	23
Agnès LAMIDEY, directrice (8 CM1 et 17 CM2) Lundi et mardi : Pauline BOITTIN	CM1/CM2 25		
Guyline GEFROY (15 CM et 7 CM2)	CM1/CM2 22	CM2	24
	Total 191	Total	191

Travaux et investissements

Achats et travaux réalisés

Un point sur les différents travaux réalisés cet été dans les écoles est présenté avec notamment l'investissement pour la nouvelle classe de l'école des Verts Prés, le retraçage du parcours vélo/draisienne dans la cour ; à l'école de la Vallée, la création d'une ouverture vers un nouvel atelier de classe (ancien Relais Petite Enfance) ; des travaux d'entretien à l'école des Drakkars. Les directrices de l'école des Verts Prés et de la Vallée sont très satisfaites des travaux menés et remercient la Mairie. Les trois directrices signalent des problématiques liées à l'informatique (internet, vidéoprojecteurs...) et demandent à ce que le prestataire mandaté par la Commune puisse passer le mardi aux Drakkars et aux Verts Prés, et le vendredi à la Vallée afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins.

Projet de rénovation de l'école de la Vallée

Des travaux importants de rénovation sont prévus pour l'école de la Vallée, mais l'ensemble des lots n'a pas encore été attribué (car infructueux). Des négociations sont en cours dans le cadre de la procédure de marché public. Le calendrier de travaux ne pourra être fixé qu'une fois l'ensemble des lots attribués.

Etude de la rénovation de la cour des Verts Prés

Un travail d'étude du réaménagement de la cour de l'école maternelle des Verts Prés est en cours. Un plan a été réalisé, et une réunion sera organisée avec l'équipe enseignante sur la base de ce plan et d'un calendrier prévisionnel de travaux.

Actualités et projets

Ecole des Verts Prés

Trois nouvelles enseignantes ont été nommées dans l'école.

Mme Duval indique qu'un projet fil rouge sera proposé autour de la thématique des 5 sens. Ce projet est partagé avec la maternelle des Drakkars, et permettra de réaliser des sorties ensemble, d'échanger autour de cette thématique (travail autour d'un sens différent par période). Un projet musique avec le SIVOM sera mené autour des émotions. Un projet intergénérationnel avec la Résidence Séniors de la Girandière est envisagé : une grande lessive, visant à partager les productions artistiques des enfants autour d'une thématique en les accrochant sur des fils à linge.

Groupe scolaire des Drakkars

Mme Lamidey indique que des projets musicaux seront développés à l'école des Drakkars, en partenariat avec le SIVOM, autour des émotions, en danse et musique (3 intervenants).

Le travail autour des messages clairs sera poursuivi : cet apprentissage vise à orienter la discussion vers la résolution non-violente de petits différends, à désamorcer de petits conflits entre pairs, dans un esprit de responsabilité, de respect mutuel et de construction de l'autonomie.

Les bancs de l'amitié, fournis par la Commune et décorés par les élèves seront installés dans la cour.

Ecole de la Vallée

Mme Cazard indique que sur l'année scolaire, l'école de la Vallée travaillera autour de l'éducation aux médias, et mettra en place une radio d'école avec l'appui d'un intervenant. La Mairie sera sollicitée pour accompagner ce projet.

Un projet « chorale » sera aussi proposé, en lien avec le devoir de mémoire, afin que les enfants s'impliquent lors des commémorations du 11 novembre en chantant La Marseillaise. La solidarité franco-allemande sera aussi abordée, suite à une sollicitation du comité de jumelage allemand.

Un partenariat sera aussi mené avec le SIVOM autour des percussions corporelles. Un projet avec le conservatoire de Caen est aussi envisagé.

Enfin, des créneaux d'initiation au golf et des séances de patinoire sont programmés dans les équipements de Caen la Mer.

Un projet de prévention du harcèlement va être défini dès le début d'année, associant enseignants et équipe périscolaire.

Piscine

Il est rappelé que la Commune s'engage fortement en faveur de l'apprentissage de la natation, par sa participation au financement des piscines du SIVOM des Trois Vallées (Colombelles et Mondeville) et la mise à disposition du bus municipal. Les séances de piscine sont prioritaires sur les autres sorties. Cette année, des travaux sont programmés dans la piscine de Colombelles, ayant impacté les créneaux des trois écoles. Une attention est portée par les directrices afin que les publics prioritaires identifiés par l'Education Nationale (Grande Section, CE1, CM1) puissent bénéficier de cycles entiers, et que les autres classes d'élémentaire bénéficient au minima de deux séances, voire d'un cycle entier.

Questions diverses

Décharge

Les directrices des trois écoles communiquent leur jour de décharge :

- Mme Cazard / La Vallée : le vendredi
- Mme Duval / Les Verts Prés : le mardi
- Mme Lamidey / Les Drakkars : le lundi et le mardi.

Conseils d'école

Les directrices proposent à Madame Germe des dates pour les conseils d'écoles :

- 18 octobre, 14 mars, 20 juin pour l'école de la Vallée à 17 h 45
- 17 octobre, 20 mars, 12 juin pour l'école des Verts Prés à 17 h 00
- 11 octobre, 7 mars, 27 juin pour le groupe scolaire des Drakkars à 18 h 00.

Projet vélo

Dans le cadre d'un projet autour du Savoir Rouler à Vélo, la Commune a lancé le recrutement de deux services civiques afin de travailler autour de la thématique du vélo sur les différents temps de l'enfant, dans une démarche visant à favoriser la continuité éducative.

A ce jour, une candidate a été rencontrée. Une réunion sera organisée courant octobre avec les équipes éducatives et les services civiques pour programmer des actions communes.

Projet Educatif Local

Le Projet Educatif Local (PEL) a pour but d'exprimer ce que les élus locaux envisagent pour assumer leurs responsabilités et conduire les générations successives d'enfants habitant sur le territoire jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte, tout en leur permettant d'être des acteurs dans l'espace social.

En 2022, les élus de la Commune ont relancé une réflexion globale en matière de politique éducative sur le territoire cormellois, et ont abouti à une proposition de 55 actions concrètes pour la jeunesse, s'articulant autour de quatre enjeux :

- la Commune au cœur de l'action éducative sur son territoire
- le soutien aux familles et à la parentalité
- citoyenneté, solidarité et vivre ensemble
- l'épanouissement de l'enfant.

Saison culturelle

La Commune propose désormais une saison culturelle, à destination de tous les publics. Plusieurs projets peuvent concerner les écoles ou intéresser les familles. Pour le spectacle autour de la mythologie par exemple, "Mytho Perso", une séance scolaire sera proposée.

Par ailleurs, lorsque les spectacles s'adressent aux enfants, des flyers pourront être diffusés aux familles par l'intermédiaire de l'école. La Mairie remercie les enseignants et enseignantes pour ce relais de communication, visant à sensibiliser le plus grand nombre aux programmations culturelles.

Compte rendu de la commission de l'environnement et du développement durable du 30 juin 2022

Monsieur ROSE, rapporteur de la commission, donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :

Bilan de la semaine du Développement Durable

Les membres de la commission de l'environnement et du développement durable ont pris connaissance du bilan de la semaine du développement durable qui s'est déroulée du 16 au 21 mai dernier :

- Concernant le volet à destination des Cormellois

Lundi 16 mai et mardi 17 mai : une visite de l'exposition "Parcours de l'Energie" prêtée par le SDEC Energies avait lieu à la Mairie. Une dizaine de Cormellois était présente.

Mardi 17 mai à 18h00 : La Maison de l'Habitat présentait "Comment faire des économies d'énergie dans son logement" à la Mairie. Une dizaine de participants était présente.

Mercredi 18 mai à 14h00 : un atelier sur l'énergie était proposé aux petits Cormellois par les Petits débrouillards à la Pommeraie. Il n'y a eu personne.

Mercredi 18 mai à 18h00 : Benjamin POTEL du CPIE a présenté les propositions de préconisations et le bilan de l'ABC à la Mairie. Une dizaine de participants était présente.

Mercredi 18 mai à 20h00 : Benjamin POTEL du CPIE a animé une soirée autour des amphibiens avec une présentation en mairie et une visite d'une mare privée et de la mare municipale. Une dizaine de participants était présente.

Jeudi 19 mai à 14h00 : Visite de la maison de l'énergie avec le bus communal. Il n'y avait personne.

Vendredi 20 mai à 18h00 : A la rencontre des oiseaux de la commune dans la vallée. Une douzaine de personnes a participé.

Samedi 21 mai : Après-midi développement durable dans la vallée. Il y a eu environ 500 personnes dont 139 familles qui sont venues chercher les sacs de compost. 18 stands d'information étaient proposés. Les différents partenaires ont eu en moyenne 40 personnes sur chacun des stands.

- Pour le volet à destination des jeunes Cormellois

L'exposition sur les économies d'énergies, prêtée par le SDEC Energie, a reçu la visite de 210 élèves des classes de CP au CM2.

6 classes ont pu bénéficier d'une animation sur les énergies, réalisée par les Petits Débrouillards.

2 classes de l'école de la Vallée sont allées à la « Chèvre rit » et ont eu une sensibilisation sur les économies d'énergie dans une exploitation agricole.

Une classe de maternelle des Verts Prés a fait une sortie à la Ferme d'Escures et une classe de maternelle des Drakkars est allée à la ferme d'Ouezy.

La classe de CM2 de l'école de la Vallée s'est rendue à la Maison de l'Energie.

18 enfants de l'accueil de loisirs ont eu une matinée d'animation proposée par Les Petits Débrouillards sur les énergies.

Les membres de la Commission sont informés que la semaine du développement durable 2023 aura lieu du 9 mai au 13 mai 2023. Elle pourrait avoir pour thème « Mieux consommer et l'économie circulaire ».

Programme des animations Territoires Engagés pour la Nature (TEN)

Les membres de la commission Environnement et Développement Durable proposent le planning suivant pour organiser des ateliers et animations en lien avec la biodiversité à Cormelles le Royal :

- o Mercredi 19 octobre 2022 de 14h à 18h : atelier nichoir et atelier découverte des oiseaux, animé par Didier LIZORET et François RIBOULET du Groupe Ornithologique Normand*
- o Mercredi 26 octobre 2022 de 14h à 18h : atelier nichoir et atelier découverte des oiseaux, animé par Didier LIZORET et François RIBOULET du Groupe Ornithologique Normand*
- o Vendredi 18 novembre 2022 à 18h30 : « Je crée un bassin, une mare dans mon jardin », atelier animé par Didier LIZORET*
- o Vendredi 27 janvier 2023 à 18h30 : Atelier « Grand comptage des oiseaux » animé par François RIBOULET du Groupe Ornithologique Normand*
- o Vendredi 17 février 2023 à 18h30 : Atelier sur les produits bio qui remplace le phytosanitaire, animé par Didier LIZORET*
- o Vendredi 31 mars 2023 à 20h30 : Nuit de la chouette et atelier de pelotes de réjection animé par François RIBOULET du Groupe Ornithologique Normand*
- o Vendredi 21 avril 2023 : Atelier sur les amphibiens, animé par le CPIE*
- o Semaine du Développement durable du 9 au 13 mai 2023*
- o Dimanche 25 juin 2023 : Présentation TEN à la Fête en famille.*

Atlas de la Biodiversité Communale

M. LIZORET propose aux membres de la commission d'examiner les préconisations inscrites lors du bilan de l'ABC par les partenaires et associations de préservation de la nature pour maintenir et favoriser le développement de la biodiversité.

Ces préconisations s'articulent autour de 3 enjeux :

- 1. Aménagement et gestion adaptés des espaces publics et privés*
- 2. L'amélioration des connaissances sur la biodiversité locale*
- 3. L'information et la sensibilisation des publics du territoire.*

Les préconisations des 2^{ème} et 3^{ème} enjeu ont été examinées.

Les membres de la commission ont constaté que :

- des préconisations sont d'ores et déjà mises en place dans la commune :
 - Mise en place d'un espace pédagogique sur la biodiversité dans la Vallée du Coin de Terre
 - Mise en place d'un parcours d'interprétation sur les arbres et arbustes du Bois communal
 - Mise en place d'une rubrique "nature" au sein de l'Echo de la Vallée
 - Mise en place d'animations "biodiversité" régulières pour les jeunes publics cormellois. Ces activités sont proposées dans le cadre du PAPP et de la semaine du développement durable.
- d'autres sont déjà programmées dans les services de la Commune
 - Suivi des populations d'amphibiens du territoire : ce suivi sera réalisé dans le cadre du programme des Territoires Engagés pour la Nature
 - Suivi des populations d'orchidées sauvages du territoire sur des zones en gestion différenciée
 - Suivi des populations d'oiseaux sauvages du territoire : ce suivi sera réalisé dans le cadre du programme des Territoires Engagés pour la Nature
 - Suivi des plantes patrimoniales de la commune
 - Suivi des plantes invasives avérées ou potentielles sur le territoire.

Monsieur LIZORET informe l'assemblée que la Commune n'est pas lauréate du concours national de la capitale de biodiversité.

Compte rendu de la commission des travaux du 8 septembre 2022

Monsieur BERARDI, rapporteur de la commission, donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :

Projet de requalification de la route de Soliers

Le plan d'intention a été présenté aux membres de la commission. C'est le projet le plus important du programme de voirie de l'année 2023. Il sera complété, en parallèle, par celui du franchissement du boulevard périphérique mené par le service des infrastructures de la Communauté Urbaine de Caen la Mer.

Un relevé topographique précis a été réalisé point par point car l'emprise nécessaire à la réalisation de ce projet, semblait, dans le cadre de la pré-étude, quelque peu contrainte.

Le plan d'intention prévoit :

- Une voirie de 6 mètres de large qui permet le croisement des bus et des camions.
- Un trottoir de 1,40 m de large, conformément à la réglementation PMR.
- Le reste de l'emprise destiné à la piste cyclable en double sens, d'une largeur comprise entre 2,5 m et 3 m. Les candélabres sont inclus dans cette emprise.
- Une amorce vers les liaisons existantes.
- La signalétique adéquate qui sera mise en place.
- Une seule place de stationnement sera supprimée.
- Les espaces verts ne sont pas ou très peu, impactés par le projet.
- Pour séparer la voirie de la piste cyclable : des bordures droites de 15 cm de haut côté voirie et chanfreinées côté piste cyclable. Il est prévu, par intermittence, la mise en place d'une séparation végétale (grille avec du lierre par exemple).
- Le passage en zone 30 de l'ensemble de la route de Soliers.

Le plan d'intention ne prévoit pas la reprise des plateaux surélevés, le rétrécissement de la voirie contraignant déjà les automobilistes à ralentir. Néanmoins, cette possibilité de recréer des plateaux pourra être mise en option dans le cadre du marché. Autre idée sur laquelle il convient de réfléchir dans un souci de sécurité : la création de deux « stop » sur la route de Soliers, à hauteur de l'avenue du Stade afin de rendre cette dernière prioritaire et de casser la vitesse. Cette dernière solution, déjà testée sur la rue des Coudriers, fonctionne plutôt bien. Même si les « stop » sont glissés, l'effet recherché (le ralentissement) est bien là. Cette solution, plutôt « gênante » pour les automobilistes, pourrait également amener les personnes qui ne font que traverser la commune, à emprunter un autre itinéraire.

La durée estimée des travaux est d'un mois environ.

Les suites pour mener à bien ce projet :

- *Un chiffrage de l'opération et des options envisagées.*
- *Une poursuite de la réflexion en commission des travaux avec les nouvelles données chiffrées.*
- *Un partage du projet avec les Cormellois en réunion publique avant la fin de l'année.*

Travaux de voirie

Plusieurs rues de la commune ont bénéficié de reprises ponctuelles au cours de l'été : des bordures à remplacer, des purges de voirie, des travaux sur le pluvial, abaissement de trottoirs...

Ces travaux ont été réalisés soit via le marché Toffolutti, soit par la régie de la Communauté Urbaine.

D'autres travaux du même genre sont programmés du 3 au 14 octobre prochain.

Le programme de travaux de rénovation de la rue des Caillouins, de la rue de la Fresnaye et d'une partie de la rue de la Pagnolée, via le procédé d'Enrobé Coulé à Froid (ECF), vient de se terminer... non sans mal.

Ce procédé est séduisant financièrement, car il permet de redonner 10 ans de vie à la chaussée pour un coût six fois inférieur à une rénovation classique (soit pour notre opération 50 000 euros au lieu de 300 000 euros).

Il semble éprouvé techniquement sur des surfaces en ligne droite puisqu'il a déjà été mis en œuvre sur Caen et le résultat est probant. Une fois la couche de produit déposé en une ou deux passes, l'opération ne s'arrête pas là, puisqu'il faut attendre 10 jours après sa remise en service pour pouvoir passer la balayeuse et commencer à voir un début de résultat. Nous attendrons donc de voir le résultat sur la commune dans quelques semaines. Cependant, pour toutes les zones qui ne sont pas en ligne droite, les agents de la société doivent étaler à la main, ce qui conduit des irrégularités de la planéité de la voirie. Il y aura certainement des réserves à quelques endroits. En outre, les travaux préparatoires semblent avoir été quelque peu "oubliés" à certains endroits, notamment pour enlever les mauvaises herbes qui se retrouvent désormais sous l'émulsion.

Si techniquement, nous attendrons de voir le résultat pour tirer des conclusions définitives, d'un point de vue organisation, nous avons été malmenés pendant deux mois et par voie de conséquence, les habitants des quartiers concernés ont subi une situation d'information, de contre information, de désinformation... bref, tout le monde était perdu et ne savait pas quand il fallait enlever sa voiture de la chaussée. Les raisons arguées par l'entreprise, la COLAS, sont multiples et variées : retards dus aux autres chantiers, intempérie à cause de la chaleur, intempérie à cause de la pluie, épidémie de Covid au sein de leurs agents, matériel en panne... Nous aurons donc tous des leçons à tirer de cet épisode fâcheux.

Programme de signalisation horizontale

Une campagne de signalisation horizontale va être lancée du 3 au 14 octobre prochain, sous réserve des conditions climatiques, avec l'entreprise Kangourou, attributaire du marché sur notre secteur.

Désormais, nous appliquons un enduit à chaud et non plus de la peinture. C'est un procédé qui tient plus longtemps. A noter la hausse des prix sur les matières premières qui est très significative.

Monsieur ROSE demande si nous pourrions étudier la zone située entre le magasin Lidl et la nouvelle salle de sport (l'ancienne chapelle située sur Caen), en terme de passage piéton.

Enfin, Monsieur JUNQUA informe que des potelets seront installés sur le trottoir à hauteur du programme des 4 vents afin d'empêcher les automobilistes de se stationner.

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de voirie

Le Plan Pluriannuel d'Investissement de voirie permet à la Commune de gérer son enveloppe sur plusieurs années, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. La Communauté Urbaine de Caen la Mer gère désormais en Autorisation de Programme (AP) et Crédit de Paiement (CP) ce qui nous offre la possibilité d'engager plus certaines années et moins les autres à partir du moment où nous restons dans l'enveloppe globale des cinq prochaines années.

Point sur les travaux de rénovation de l'école de la Vallée

Début juillet dernier, huit des onze lots du marché ont pu être attribués, dans des prix raisonnables compte tenu de la situation inflationniste actuelle.

Cependant, deux lots sont restés infructueux (pas de réponse de candidat). Il s'agit du lot n°1 – désamiantage – couverture – charpente bois et du lot n°5 – Isolation par l'extérieur – traitement de façade. Or, ces deux lots sont non seulement majeurs pour la réalisation des travaux, mais représentent plus de 35% du coût des travaux à eux seuls.

Quant au lot n°6 – Menuiseries extérieures, il avait été décidé de rejeter la seule offre reçue, non seulement parce qu'elle était très chère mais également parce que l'entreprise est connue défavorablement de nos services.

Le Maître d'œuvre de l'opération (cabinet d'architecte Lorgeoux) avait pour mission de renégocier au cours de l'été avec des entreprises sur ces trois lots.

Monsieur JUNQUA informe l'assemblée que depuis la dernière commission, tous les lots ont été pourvus, avec un coût global supérieur de 13,45 % par rapport aux estimations du maître d'œuvre, ce qui est peu compte tenu du contexte inflationniste.

Le maître d'œuvre a pour mission d'établir un calendrier prévisionnel précis d'exécution des travaux en articulant les interventions des onze entreprises.

Point sur l'entretien des espaces verts

Dès le début de l'été, sur recommandation de Monsieur le Préfet et suite à un départ de feu dans la Vallée, il a été décidé de débroussailler l'ensemble des vallées dans leur totalité, ce qui représente 3 semaines de travail.

Le débroussaillage des échangeurs aura lieu dans les deux prochaines semaines.

L'été a aussi été l'occasion de réaliser des opérations de tailles arbustives, avec notamment la taille en rideau des tilleuls de la rue des Coudriers car cela devenait gênant pour la circulation des bus.

Des opérations de désherbage de fils d'eau ou de pied de clôture ont également été menées. L'été a surtout été le théâtre d'une sécheresse sans précédent dans la commune (supérieure à l'année 1976) ce qui a conduit Monsieur le Préfet à prendre des mesures drastiques d'interdiction d'arrosage pour tenter de préserver l'alimentation en eau potable de la population et de ne pas être obligé de recourir à des coupures. Nos végétaux, notamment récemment plantés, ont bien évidemment pâti de la situation.

Travaux à hauteur des jardins familiaux

Les familles de la communauté des gens du voyage reviennent dans la région en général un peu avant l'été. Un dispositif d'anti-intrusion est mis en place tous les ans à certains endroits stratégiques.

Un point faible avait été repéré aux abords des jardins familiaux. Il a donc été décidé de la création d'un fossé sur 700 mètres de long tout autour de l'emprise des jardins. Pas moins de 200 m³ de terre ont ainsi été terrassés.

Travaux dans les bâtiments communaux

La période estivale est propice aux travaux dans les écoles de la Commune.

Cette année, une quatrième classe a donc été aménagée à l'école maternelle des Verts Prés : peinture des murs, pose d'étagères, de tableaux... et installation du matériel prêté gracieusement par la Ville de Caen (table, chaises...).

Par ailleurs, une tournée complète des trois écoles a été réalisée pour vérifier la plomberie, pour nettoyer les robinets à temporisation, vérifier toutes les serrures, faire de la reprise de carrelage à certains endroits, de la remise aux normes électriques et du traçage dans la cour de l'école maternelle des Verts Prés.

Péril de la rue de l'Eglise

Le 25 août 2021, l'effondrement d'une partie d'un mur d'un ensemble immobilier privé rue de l'Eglise, avait conduit Monsieur le Maire à prendre une mesure de péril imminent. Par la suite, et face à la carence des propriétaires pour mener à bien les travaux de mise en sécurité du site, la Commune a dû se substituer et procéder à cette sécurisation. Ces travaux ont dû être interrompu suite à une procédure judiciaire introduite par l'une des parties dans la cause.

L'expert judiciaire nous ayant autorisé à reprendre peu avant l'été, les travaux sont désormais terminés. Un arrêté de mainlevée du péril a été pris par Monsieur le Maire.

Travaux sur les pylônes RTE

Des travaux ont eu lieu sur les pylônes électriques gérés par RTE. Jusqu'à présent, ils n'étaient pas utilisés. Il semblerait que le déploiement des éoliennes justifie leur mise en service prochaine.

Questions diverses

Rue d'Ifs : des essais ont eu lieu sur cette rue pour tenter de diminuer la vitesse de certains automobilistes. Une troisième tentative d'aménagement a été décidée lors de la dernière réunion sur site, fin juillet, en présence des riverains concernés qui, pour le moment, ne sont pas satisfaits des deux premières expérimentations.

Réflexion autour du chauffage dans les bâtiments communaux : dès le printemps dernier, Monsieur le Maire a souhaité lancer cette réflexion, conscient des enjeux économiques que cela risquait de provoquer sur le budget communal. Un diagnostic préalable étant nécessaire, Messieurs BERARDI et LANGRAND, ont reçu pour mission d'établir un relevé exhaustif de chaque pièce, de chaque bâtiment de la Commune. Par la suite, une analyse technique, organisationnelle et occupationnelle sera menée pour trouver le juste compromis afin de réaliser les économies indispensables.

Delib20220902

OBJET : Signature d'une convention avec le Centre Régional Information Jeunesse dans le cadre de l'accueil de deux personnes en service civique

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et au sport du Calvados a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités locales pour mener une expérimentation intitulée "service civique et continuité éducative". La candidature de la Mairie de Cormelles le Royal a été retenue et il est proposé d'accueillir un binôme de volontaires en service civique qui s'impliquera sur le champ du savoir rouler à vélo pour une durée de 6 à 8 mois.

Afin de mettre en œuvre le dispositif d'engagement, la Commune bénéficie de l'agrément via l'intermédiation du Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) de Normandie, 16 rue Neuve Saint-Jean, 14000 CAEN. Le CRIJ, en tant qu'organisme agréé, portera administrativement et juridiquement la mission de service civique. La Commune versera à chaque volontaire une prestation de subsistance d'un montant mensuel de 111,35 €.

Oùï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, avec le Centre Régional Information Jeunesse de Normandie, pour l'accueil de deux personnes en service civique.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Delib20220903

OBJET : Avenants à la Convention Territoriale Globale signée entre la Commune et la CAF du Calvados pour bénéficier du bonus "territoire CTG"

Comme inscrit dans la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022 signée entre la branche Famille et l'Etat, le financement des Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) Extrascolaire – Périscolaire – Accueil Adolescents et Relais petite enfance (Rpe) évolue.

Le financement de base est complété progressivement par le bonus "Territoire CTG" au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des Contrats Enfance et Jeunesse (CEF). Il est attribué aux équipements soutenus financièrement par des collectivités locales signataires avec la CAF d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

Il est convenu que les conventions d'objectifs et de financement intègrent les articles suivants :

- Les objectifs poursuivis par le bonus territoire CTG
- L'éligibilité au bonus territoire CTG
- Les modalités de calcul du bonus territoire CTG
- Le versement du bonus territoire CTG.

Les présents avenants prennent effet du 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants à la Convention Territoriale Globale entre la Commune et la CAF du Calvados pour bénéficier du bonus "territoire CTG", tels qu'ils sont annexés à la présente délibération :
 - avenant prestation de service - Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Extrascolaire
 - avenant prestation de service – Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Périscolaire
 - avenant prestation de service - Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Accueil Adolescents
 - avenant prestation de service Relais petite enfance (Rpe).

Delib20220904

OBJET : SDEC – Adhésion de la Commune de Colombelles pour transférer sa compétence "éclairage public"

Vu l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, actés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu la délibération de la Commune de Colombelles en date du 30 mai 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence "Eclairage Public",

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 16 juin 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

Considérant que, par délibération en date du 30 mai 2022, la commune de Colombelles a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence "Eclairage Public" avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),
- Visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer,
- Vérification, pose, dépose d'installations d'illuminations festives.

Considérant que lors de son assemblée du 16 juin 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Colombelles, à compter du 1^{er} janvier 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 29 août 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la Commune de Colombelles au SDEC ENERGIE à compter du 1^{er} janvier 2023.

Delib20220905

OBJET : Vente de tapis de sol en rouleau à la Commune de Thue et Mue

Dans le cadre des travaux de rénovation et de réhabilitation de son gymnase, la Commune de Thue et Mue était à la recherche de tapis de sol PVC en rouleau.

La Commune de Cormelles le Royal disposant de cet équipement mais ne s'en servant plus, propose de le céder moyennant un prix de 10 000 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de vendre à la Commune de Thue et Mue trois chariots de stockage et un chariot de déroulage permettant d'accueillir 17 rouleaux de 1,5 m de large pour une surface de 850 m², moyennant le prix de 8 333 € HT, soit 10 000 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

Delib20220906

OBJET : Garantie d'emprunt au profit de l'association REVIVRE dans le cadre de l'acquisition d'un logement sis 3, place du Commerce à Cormelles le Royal

Monsieur GUILLEMIN explique que l'association REVIVRE fait l'acquisition de petits logements pour des personnes qui ont eu des accidents de la vie : santé, désocialisation...

Cette association s'occupe de ces personnes et lorsqu'elle estime qu'elles sont arrivées à un certain niveau de maturité, elle propose de les laisser vivre seules dans ce type de logement.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt n° 135434 en annexe, signé entre l'association REVIVRE ci-après dénommée l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'acquisition d'un appartement sis 3, place du Commerce à Cormelles le Royal.

Oui cet exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

La commune de Cormelles le Royal accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 38 273,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 135434 constitué d'une ligne de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

La commune de Cormelles le Royal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Delib20220907

OBJET : Attribution d'une subvention au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est géré par le Département.

Ce fonds intervient pour accorder des aides, sous forme de prêt ou de subvention à des personnes ou familles en difficulté, pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement du secteur privé ou public, mais aussi pour assurer l'accompagnement social lié au logement.

Le Département propose deux modalités de calcul de cette participation :

- nombre d'habitants multiplié par 0,17 €
- nombre de logements sociaux multiplié par 2,85 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de calculer la participation financière de la Commune sur la base du nombre d'habitants multipliée par 0,17 €.
- d'attribuer en conséquence une participation d'un montant de 843,00 € au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2022.

Delib20220908

OBJET : Demande de subvention exceptionnelle du Secours Populaire Français dans le cadre du soutien de la Commune à la "Journée des oubliés des vacances 2022"

La Commune de Cormelles le Royal a été saisie d'une demande de subvention exceptionnelle par le Secours Populaire Français qui organise chaque année les "Journées des oubliés des vacances".

Si ces journées ont vocation à dénoncer une injustice face au droit aux vacances pour tous, elles offrent aussi à des milliers d'enfants et à leur famille, de véritables moments de joie, de découverte et d'ouverture.

Environ 855 Calvadosiens ont participé à cette sortie le samedi 20 août 2022. Le coût prévisionnel global de cette journée est estimé à 20 000 € en frais de transports, d'alimentation et d'organisation. Le seul coût du transport pour l'antenne de Cormelles le Royal s'élève à 600 €.

Oùï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- estime que la demande est incomplète pour pouvoir se prononcer
- demande au Secours Populaire Français de lui adresser :
 - o un budget prévisionnel et réalisé
 - o le nombre de Cormellois qui ont pu bénéficier de ce programme (et non pas le nombre de personnes gérées par l'antenne de Cormelles le Royal)
 - o un bilan de la journée
- étudiera à nouveau le dossier lorsqu'elle aura les éléments demandés.

Delib20220909

OBJET : Déclassement d'une parcelle d'environ 1 275 m², cadastrée AK n° 53, rue Ampère à Cormelles le Royal

La Commune de Cormelles le Royal est propriétaire d'une parcelle d'environ 1 275 m², cadastrée AK n°53, sise rue Ampère à Cormelles le Royal.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer a prononcé, par décision n° D 2022/008 du 27 janvier 2022, la désaffectation de cette parcelle.

Considérant la demande formulée par le propriétaire riverain visant à acquérir cette emprise et l'engagement de la Commune à lui céder,

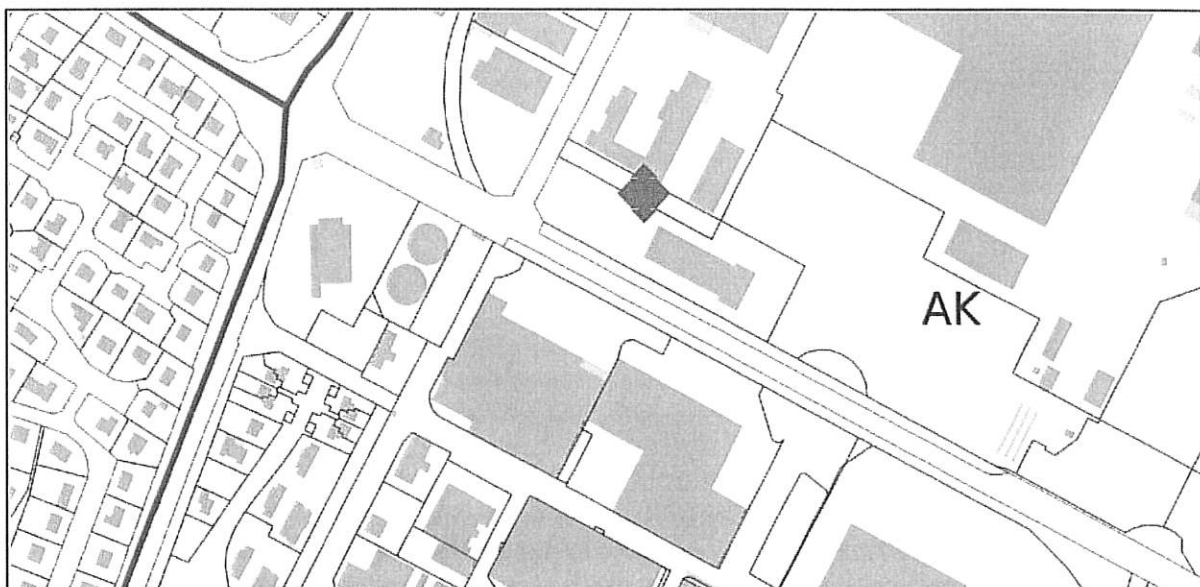
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L 2241-1,

Vu la décision n°D 2022/008 du 27 janvier 2022 du Président de la Communauté Urbaine Caen la mer constatant la désaffectation de l'emprise considérée,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prononce le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AK n°53, d'une superficie d'environ 1 275 m² conformément au plan ci-dessous.



Delib20220910

OBJET : Cession d'une parcelle d'environ 1 275 m², cadastrée AK n° 53, rue Ampère à Cormelles le Royal

La Commune de Cormelles le Royal est propriétaire d'une parcelle d'environ 1 275 m², cadastrée AK n°53, sise rue Ampère à Cormelles le Royal.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer a prononcé, par décision N° D 2022/008 du 27 janvier 2022, la désaffectation de cette parcelle.

Le Conseil Municipal de la Commune de Cormelles le Royal a prononcé le déclassement de cette parcelle.

Considérant la demande formulée par le propriétaire riverain visant à acquérir cette emprise et l'engagement de la Commune à lui céder,

Considérant l'avis du service des Domaines du 3 février 2021 estimant la valeur vénale de cette parcelle à 10 000 euros, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %,

Considérant que cet avis a une durée de validité de trois ans,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de céder la parcelle cadastrée AK n°53, d'une superficie d'environ 1 275 m² au propriétaire riverain (société TRANSCAL), conformément au plan ci-dessous, moyennant un prix de 10 000 euros (dix mille euros).



- décide que les éventuels frais de géomètre seront à la charge de la Commune de Cormelles le Royal,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

Delib20220911

OBJET : Information dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal à Monsieur le Maire (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire indique à ses collègues que dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal du 25 mai 2020 et du 27 juin 2022, il a :

Au titre de la délégation n°4 : *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

- signé les marchés suivants :

Nom du Tiers	Objet	Date	Montant TTC
AF DISTRIBUTION	8 PACKS PETITES BOUTEILLES PERRIER ET 15 PACKS DE PETITES BOUTEILLES CRISTALINE	23/08/2022	100,00 €
	ALIMENTATION POUR PIQUE NIQUE ADULTE ACCUEIL DE LOISIRS 22/08/2022	31/08/2022	31,37 €
	SUITE NON LIVRAISON CONVIVIO bouteilles D'eau	13/07/2022	50,00 €
	FRUITS ECOLES 09 A 10/2022	01/09/2022	900,00 €

	GOUTERS GARDERIE GS DRAKKARS 09 ET 10/2022	18/07/2022	250,00 €
	GOUTERS GARDERIE MATERNELLE DES VERTS PRES	26/08/2022	141,31 €
	GOUTERS GARDERIE PRIMAIRE VALLEE	18/07/2022	200,00 €
Total AF DISTRIBUTION			1 672,68 €
ALTER BURO	FOURNITURES POUR ACTIVITES PERISCOLAIRES	09/09/2022	358,26 €
	TABLEAU BLANC +MEUBLE A ROULETTE A CASIERS+ARMOIRE PORTE BATTANTE+BAC A ALBUMS+DESSERT+TAPIS MATVP.	18/07/2022	3 163,46 €
Total ALTER BURO			3 521,72 €
AS24 LES COMBUSTIBLES DE NDIE	ACHAT CARBURANTS BUS	31/08/2022	2 000,00 €
Total AS24 LES COMBUSTIBLES DE NDIE			2 000,00 €
AUPINEL	DIVERS FOURNITURES MAIRIE	30/06/2022	1 039,88 €
Total AUPINEL			1 039,88 €
BIG UP COMPAGNIE	SPECTACLE "LULUKNET" BIG UP CIE 03-03-2023	04/08/2022	1 280,00 €
Total BIG UP COMPAGNIE			1 280,00 €
CIE LE MORCEAU DE SUCRE	SPECTACLE "LE POIDS DES CARTONS" CIE LE MORCEAU DE SUCRE OCTOBRE 2022	04/08/2022	1 382,10 €
Total CIE LE MORCEAU DE SUCRE			1 382,10 €
DALE FLEURS	630 JACINTHES COLIS DES ANCIENS + 120 JACINTHES DOUBLE M.LAMY ET ODETTE RABO	08/09/2022	2 329,50 €
	RAQUETTE FLORALE DECES	06/09/2022	80,00 €
	RAQUETTE FLORALE POUR LE DECES	19/08/2022	80,00 €
Total DALE FLEURS			2 489,50 €
DECATHLON PRO	1 VELOS TOUT CHEMIN RIVERSIDE 500 E REF4172069 + 2 VELO VTC ORIGINAL 920 E REF4030297+DIVERS ACCESSO	07/09/2022	3 346,00 €
Total DECATHLON PRO			3 346,00 €
HELFRICH-FARRJOP	JOUETS NOEL 2022	05/07/2022	2 272,56 €
Total HELFRICH-FARRJOP			2 272,56 €
LA CONQUERANTE	NETTOYAGE GYMNASSE 26/09/2022 OREE DU BOIS	18/07/2022	71,06 €
	NETTOYAGE MOQUETTE MEDIATHEQUE ESPACE BIBLIOTHEQUE + TAPIS D'ENTREE ET PARTIE "heure du conte" DEUX	18/07/2022	170,71 €
	NETTOYAGE VITREIE SUR LES DEUX FACES DE L'ANCIENNE MAIRIE	18/07/2022	52,73 €
	NETTOYAGE VITRERIE COTE COULOIR SANITAIRE, SALLE DE CLASSE COTE COUR, PREAU CANTINE, CANTINE P.V	18/07/2022	158,94 €
	NETTOYAGE VITRERIE GYMNASSE, SALLE DE TENNIS DE TABLE, HALL D'ENTREE HALLE DES SPORTS	18/07/2022	144,66 €

	NETTOYAGE VITRERIE HDS PARTIE AVEC NACELLE	25/07/2022	340,09 €
	NETTOYAGE VITRERIE MEDIATHEQUE 20/09/2022	18/07/2022	104,15 €
	NETTOYAGE VITRERIE SALLE POLYVALENTE ET HALL OREE DU BOIS	18/07/2022	83,15 €
	NETTOYAGE VITRERIE VELUX SUR LES 2 FACES DE L 'ECOLE PRIMAIRE VALLEE	18/07/2022	41,51 €
	VITRERIE PREAU EXTERIEUR PRIMAIRE VALLEE 21/09/2022	18/07/2022	77,77 €
Total LA CONQUERANTE			1 244,77 €
LEGALLAIS BOUCHARD	1 MEULEUSE BOSCH 125 GWS19 125 CI NVX ATELIERS	04/07/2022	194,71 €
	CAISSE AJOUREE 60L GRIS FONCE ATELIERS CDE N° 23399681	02/09/2022	989,28 €
	DEVIDOIR MANUEL MAIRIE CDE N° 23363524	02/09/2022	40,36 €
	DIVERS CROCHET OEIL-LING + ELINGUE PLATE FESTIVITES CDE N° 23432792	02/09/2022	558,48 €
	DIVERS FOURNITURES DE PLOMBERIE MAIRIE	04/07/2022	600,00 €
	DIVERS FOURNITURES DRAKKARS	04/08/2022	100,00 €
	DIVERS FOURNITURES FESTIVITES CDE N° 23465319	02/09/2022	522,78 €
	DIVERS FOURNITURES PRIMAIRE VALLEE	26/07/2022	100,00 €
	MANILLE LYRE HR 6500 KG AXE BL FESTIVITES CDE N° 23415553	02/09/2022	443,04 €
	TRIANGLE 300 DANGER ELECTRIQUE FESTIVITES CDE N° 23473624	02/09/2022	106,20 €
Total LEGALLAIS BOUCHARD			3 654,85 €
LES BECS VERSEURS	ANIMATION 25/11/2022 MYTHO PERSO	25/08/2022	1 254,00 €
Total LES BECS VERSEURS			1 254,00 €
MULTI SERVICES NORMANDIE	CREATION AIRE DE JEUX PLACE DES DRAKKARS	22/07/2022	19 742,35 €
Total MULTI SERVICES NORMANDIE			19 742,35 €
NORMANDIE HAUTE PRESSION	1 ENROULEUR AUTOMATIQUE COMPLET POUR NETTOYEUR HAUTE PRESSION CU	13/07/2022	1 672,80 €
Total NORMANDIE HAUTE PRESSION			1 672,80 €
PORT'LAND	SEJOURS 25/07/2022 29/07/2022 CAMPS 9.12 + 19/07/2022 AU 22/07/2022 CAMPS 6.8 ACCUEIL DE LOISIRS	06/07/2022	2 250,20 €
Total PORT'LAND			2 250,20 €
SA CONFORTECH	INSTALLATION PRISE FESTIVITES	08/07/2022	1 674,18 €
	RELAMPING LE PARC	02/09/2022	1 223,76 €
Total SA CONFORTECH			2 897,94 €

SA MANUTAN COLLECTIVITES	1 CHAISE FAUTEUIL A ROULETTE LJ + 1 CHAISE FAUTEUIL A ROULETTE ACCUEIL DE LOISIRS + MEUBLE OCTET ET	28/07/2022	1 420,81 €
	3 murs sonore interactif + 5 supports tablette Ztool + 2 tabourets culbuto mogoo gs drakkars	07/09/2022	484,61 €
Total SA MANUTAN COLLECTIVITES			1 905,42 €
SARL ACTIMAC SOLUTIONS PRO	4 adaptateurs CPL ecole maternelle des Verts prés	09/09/2022	328,22 €
	REFONTE DU SITE INTERNET DE LA VILLE	15/07/2022	6 120,00 €
Total SARL ACTIMAC SOLUTIONS PRO			6 448,22 €
SARL BROUILLON DE CULTURE	LIVRES ADULTES MEDIATHEQUE	23/06/2022	391,89 €
		23/08/2022	323,91 €
	LIVRES GS DRAKKARS	24/08/2022	511,72 €
Total SARL BROUILLON DE CULTURE			1 227,52 €
SARL CLOSYSTEM	REMISE EN ETAT CLOTURE ENDOMMAGE AU STADE COMPLEMENT	07/09/2022	1 944,00 €
Total SARL CLOSYSTEM			1 944,00 €
SARL DECORITEX	1 RIDEAU TYPE VELOURS 470 G/M ² LARGEUR 5600 HAUTEUR 2800 AVEC TRINGLE MATERNELLE VERTS PRES	13/07/2022	2 868,00 €
Total SARL DECORITEX			2 868,00 €
SARL FOSSEY ET FILS	FOURNITURES ET COLLAGE DE 5ADHESIFS CLASSE 2 ATELIERS	08/09/2022	145,80 €
	FOURNITURES ET POSE DE LETTRES ET PANNEAUX MEDIATHEQUE	04/08/2022	1 086,48 €
Total SARL FOSSEY ET FILS			1 232,28 €
SAS CHIVOT	1 taille haies sur batterie pro stihl hla135 perche 210 cm + 1 taille haies pro 60 cm hsa94 STILH	22/07/2022	1 200,00 €
Total SAS CHIVOT			1 200,00 €
SAS LA MAISON DU DOCUMENT COPYCAEN	ENVELOPPES ET PAPIER EN-TETE MAIRIE	06/09/2022	2 617,20 €
Total SAS LA MAISON DU DOCUMENT COPYCAEN			2 617,20 €
SAS QUALI CITE BRETAGNE	STRUCTURE GAMME KA'HUTE AVEC PANNEAU SIGNALIETIQUE AIRE DE JEU PLACE DES DRAKKARS	07/07/2022	29 831,52 €
Total SAS QUALI CITE BRETAGNE			29 831,52 €

SAVOIR PLUS (SADEL)	1 PERFORELIEUSE FELLOWES QUASAR +500 GS DRAKKARS	30/08/2022	295,90 €
	FOURNITURES SCOLAIRES GS DRAKKARS	02/09/2022	66,12 €
		05/09/2022	313,03 €
		20/06/2022	339,77 €
		25/08/2022	775,71 €
		30/08/2022	92,31 €
	FOURNITURES SCOLAIRES PRIMAIRE VALLEE	02/09/2022	44,83 €
FOURNITURES SCOLAIRES GS DRAKKARS	05/09/2022	24,52 €	
Total SAVOIR PLUS (SADEL)			1 952,19 €
VIRIA LES COMB DE NDIE	1 CHAUFFE EAU GAZ STYX ARISTON 200 L AVEC INSTALLATION MATERN.VERTS PRES	15/07/2022	4 272,00 €
	REPLACEMENT 3 THERMOCOUPLES EN CHAUFFERIE MEDIATHEQUE	30/06/2022	192,65 €
	REPLACEMENT DE 3 THERMOCOUPLES UNIVERSEL EN CHAUFFERIE AU PARC	11/07/2022	199,13 €
	REPLACEMENT DES FILTRES SUR CTA GYMNASE OREE	11/07/2022	795,54 €
	TRAVAUX CHAUFFERIE ECOLE VERTS PRES	22/07/2022	116,10 €
	Total VIRIA LES COMB DE NDIE		

Au titre de la délégation n°8 : *prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.*

- délivré une concession de 15 ans,
- délivré trois concessions de 30 ans,

Au titre de la délégation n°3 de l'article L 2122-22 du CGCT : *donner délégation en matière d'emprunt.*

- signé un emprunt de 3,4 Millions d'euros avec le Crédit Agricole au taux fixe de 2,5% pour une durée de 20 ans, pour mener à bien les opérations d'investissements décidées par le Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

Annexe de la délibération Delib20221001
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 19 octobre 2022
Le Maire,
Jean-Marie GUILLEMIN



(Handwritten signature of Jean-Marie Guillemain)